

Compte-rendu 7/14 de la Négociation GPEC du 11/03/2021

Délégation Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Stéphane BERNARD, Jean-Laurent CAMPINCHI

Et pour la préparatoire : Brahim KHALIL, Bruno ANDRE

Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, JOSSE Sandrine, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde

Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

De quoi s'agit-il ?

Négociation sur la **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels GEPP** qui remplace le terme GPEC.

Situation de la négociation :

Temps 2 - Séance n° 7/14 en date du **11 mars 2021** en visioconférence.

[Objet de la séance]

La 7^{ème} séance était une séance de relecture et de validation du document présenté le 25/02/21, et portait sur le thème « Accompagner la transformation de nos métiers en proposant des parcours de développement personnalisés ».

[Apports Direction]

- **Mise à jour du document avec les modifications demandées lors de la dernière séance.**

[Revendications, commentaires Cfdt]

○ **Une fois de plus, la Direction n'a pas respecté l'envoi des documents de travail conformément aux dispositions inscrites dans l'accord de séquençement. La Cfdt s'est associée à une déclaration intersyndicale pour rappeler à la Direction ses manquements.**

Afin de combler le manque de temps lié au retard de la transmission des documents, nous avons demandé à la Direction une suspension de séance le matin et une reprise des travaux l'après-midi.

Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

Pour rappel, cette négociation doit s'effectuer en 3 Temps, soit 14 séances.

Cette septième séance fait partie du temps 2 qui en comprendra cinq dont le sujet est : « Accompagner la transformation de nos métiers en proposant des parcours de développement personnalisés »

La prochaine séance sera le 29 avril.

La Cfdt a validé l'appellation GPEC se transforme désormais en GEPP.

Ce temps 2 pointait sur :

L'Afpa souhaite s'appuyer sur les différents dispositifs existants en développant notamment l'offre en e-learning pour continuer à proposer des modalités de développement des compétences permettant d'accompagner la transformation de nos métiers. Le salarié qui souhaite en profiter et de façon volontaire disposera de 30 heures.

Les orientations à 3 ans et le plan de formation et de développement des compétences qui comprennent des travaux de GEPP (cartographie des emplois, prospectifs métiers, stratégie d'entreprise...)

Une présentation du plan de formation sera faite en réunion d'équipe par chaque manager à l'issue de l'information en CSEE.

Le tutorat a, comme objectif, la transmission des savoirs et des pratiques professionnelles.

Une charte va être établie dans laquelle les missions seront définies, qui ? quand ? combien ?

Concernant le CPF, la Cfdt a demandé de rappeler dans l'accord, la loi qui précise les modalités de l'abondement correctif lié à l'entretien professionnel ; exemple : lorsque le salarié au cours des 6 dernières années n'a pas bénéficié des entretiens professionnels et d'au moins une formation autre qu'une formation « obligatoire », alors un abondement correctif lui sera versé sur son compte CPF.

L'Afpa compte utiliser les CPF des salariés en contrepartie d'un abondement. La Cfdt a rappelé à la Direction que l'utilisation du CPF relève de la seule initiative du salarié et que son abondement dans ce cadre précis ne se ferait uniquement que sur la base du volontariat.

Dans le cadre d'un co-investissement entre le salarié et l'entreprise l'abondement devra être égal à minima à 50% du montant de la formation.

Pour la VAE, et par rapport aux remarques de la Cfdt, le terme « employabilité » a été supprimé et remplacé contextuellement ; en effet ce terme était incompatible après la lourde période qui suit le PSE.

La reconnaissance des compétences acquises par les élus a été prise en compte par la direction, et un tableau d'équivalences entre CCP et blocs de compétences d'un titre professionnel a été présenté.

Ce que nous avons demandé pour la prochaine réunion :

- La charte du tuteur,
- La charte du management,
- Le glossaire.

Joëlle, Stéphane, Jean-Laurent